

20220628_DL_10

OBJET : Grille de tarifs des services numériques 2022 - mise à jour

Date de convocation :
30 mai 2022

Date de séance :
28 juin 2022

Date d'affichage :
11 juillet 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

Secrétaire de séance : Mme DELETRE Margaux

Pouvoirs :

M. GEST Alain donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
M. VARLET Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. BEAUMONT Joël
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian
M. François DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
Mme LHOMME Brigitte donne pouvoir à Mme DE WAZIERS Isabelle
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. JACOB Claude
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à M. FRION Fabrice

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires et des décisions prises lors de la présente séance :

- Ajout de l'offre de sécurité des postes informatiques ;
- Ajout d'un tarif non membre pour permettre aux communes samariennes de la communauté de communes de Blangy sur Bresle d'accéder à l'offre de services de dématérialisation des actes administratifs (contrôle de légalité et parapheur électronique).

Par ailleurs, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord présente une nouvelle grille de tarifs pour le Service d'Archivage Electronique mutualisé, applicable à partir du 1er janvier 2023. Il s'agit d'une revalorisation de 5% des tarifs approuvés en 2019. Le Président propose d'intégrer la présente grille de tarifs afin d'en informer les membres concernés dès à présent et lors des prochaines souscriptions du service.

LE COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le



ID : 080-258004365-20220628-220628_CS_DEL10-DE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022 approuvé lors de la séance du comité syndical du 30 novembre 2021,
- Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération n°4 en date du 25 janvier 2022,

Considérant les offres complémentaires intégrées lors de la séance du 28 juin 2022,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'offre de services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique comprend :

- L'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics à dimension régionale www.marchespublics596280.fr;
- La gestion et le renouvellement des noms de domaine ;
- L'hébergement d'un site Web simple sur serveur mutualisé ;
- L'application mobile Intramuros de communication vers la population ;
- L'accès à la plateforme IRIS et ses services d'administration électronique (flux comptables, contrôle de légalité, parapheur et signature électronique des documents, mail sécurisé et module de convocation) ;
- La messagerie collaborative Zimbra ;
- Le groupement de commandes Télécoms ;
- Le service de visioconférence BigBlueButton ;
- La sauvegarde et le stockage synchronisé ;
- La solution de bornes Wifi public dite « wifisomme » ;
- La mise à disposition de machines virtuelles ;
- L'hébergement physique de serveurs ;
- Le dispositif Mairie Connectée ;
- La sécurité des postes informatiques ;
- Le dispositif d'archivage SESAM

ARTICLE 2 – La grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique annexée à la présente délibération est approuvée.

ARTICLE 3 - La Charte de fonctionnement du service de bornes wifi est mise à jour tenant compte de notre changement de prestataire.

ARTICLE 4 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération